

LEDVANCE.FR



LEDVANCE

NE PERDEZ PAS
LA BOULE LE
1^{ER} JANVIER 2025
**PASSEZ À
L'URBAN LANTERN**

TOUT COMPRENDRE SUR LE BANNISSEMENT DES LUMINAIRES TYPE BOULE AU 1^{ER} JANVIER 2025

QUOI ?

À partir du 1^{er} janvier 2025, les luminaires de type boule devront être remplacés pour se conformer à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la limitation des nuisances lumineuses. Cet arrêté vise à réduire l'impact négatif de l'éclairage extérieur sur l'environnement, la biodiversité et la consommation énergétique.

POURQUOI ?

Les luminaires émettent plus de 50 % de leur flux lumineux vers le ciel, contribuant ainsi de manière significative aux nuisances lumineuses et au gaspillage énergétique. Leur remplacement est donc crucial pour un éclairage extérieur plus sobre et durable.

COMMENT ?

L'arrêté impose que tous les luminaires extérieurs dont la proportion de lumière émise au-dessus de la ligne d'horizon en condition d'installation est supérieure à 50%, soient remplacés.

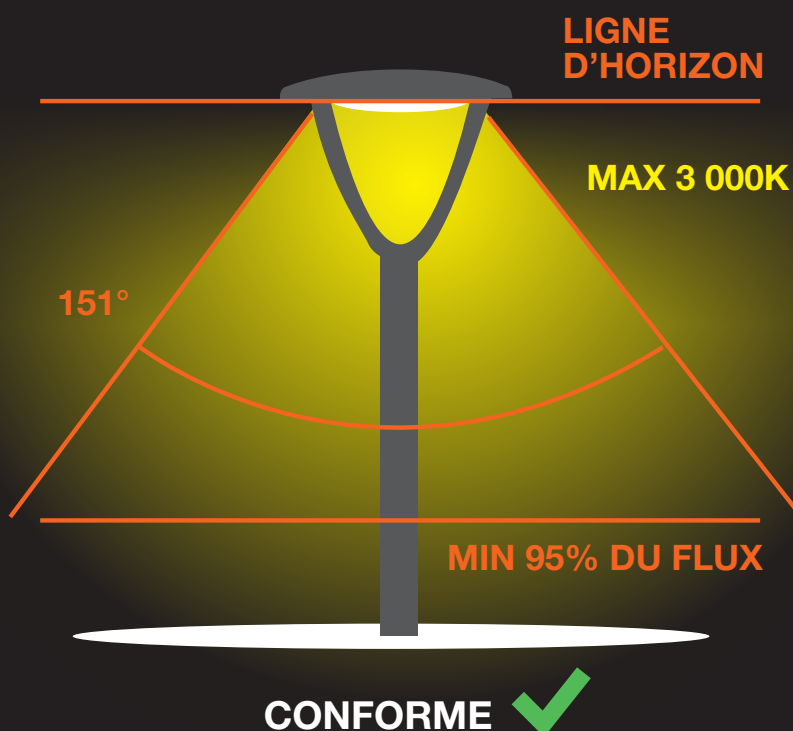
La température de couleur est limitée à 3 000K, avec des contraintes plus strictes dans les zones protégées. Une révision en cours de l'arrêté pourrait prochainement baisser cette limite à 2 700K.

POUR QUI ?

Sont concernées toutes les installations d'éclairage extérieur, quelle que soit l'application, publiques et privées, à l'exclusion des installations résidentielles individuelles, de tunnels, de signalisation ou destinées à la sécurité des zones aéroportuaires et maritimes.

QUELLE SANCTION ?

Conformément au décret codifié dans l'Article R583-7 du Code de l'environnement, le maintien d'une installation lumineuse en violation de l'arrêté ou le non-respect des exigences environnementales relatives aux nuisances et à l'efficacité lumineuse des installations d'éclairage entraîne une amende de 5^e classe pouvant atteindre jusqu'à 1 500€ par luminaire.



QUELLES SONT LES SOLUTIONS LEDVANCE ?



URBAN LANTERN



JUSQU'À
75%
D'ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE¹



LUMINAIRE
ÉLIGIBLE AUX
CERTIFICATS
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE



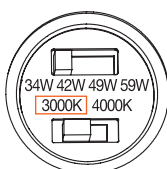
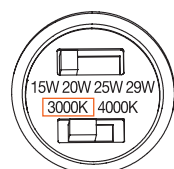
SÉLECTEUR DE TEMPÉRATURE DE COULEUR

2 200K / 2 700K² ou **3 000K** / 4 000K



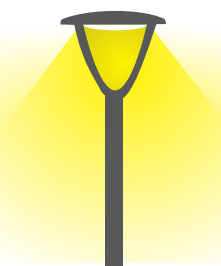
SÉLECTEUR DE PUISSANCE

15/20/25/29W
et 34/42/49/59W

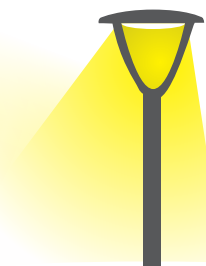


Produit livré en 3 000K par défaut. L'arrêté nuisance lumineuse en France interdit l'installation d'éclairage public > 3 000K.

Diffuseur en PC avec système de **LENTILLES**
POUR 2 OPTIQUES :



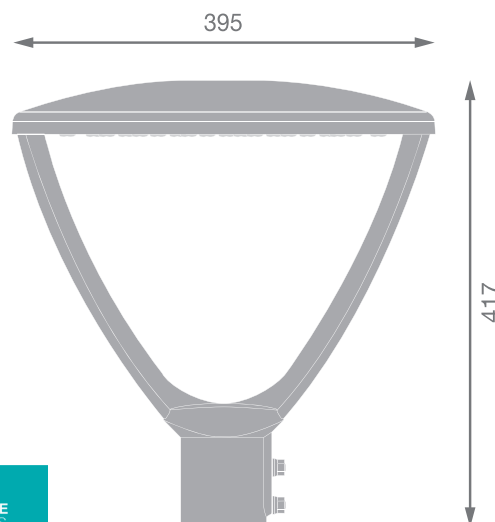
SYMÉTRIQUE
Vue de profil



ASYMÉTRIQUE
Vue de profil

ET BIEN D'AUTRES AVANTAGES :

- + Efficacité lumineuse jusqu'à 133lm/W (en 3 000K) permettant des économies d'énergie jusqu'à 75% par rapport aux luminaires équipés de lampes traditionnelles
- + IP66/IK10 avec une large plage de flux lumineux jusqu'à 7 850lm (en 3 000K)
- + Longue durée de vie jusqu'à 100 000 h L80 permettant d'optimiser les opérations de maintenance
- + Montage top sur mât de Ø 48mm à 60mm
- + Design moderne, coloris gris (similaire RAL 7024) ou noir (similaire RAL 9017)



¹ Par rapport à une installation utilisant des lampes traditionnelles. ² Sortie Décembre 2024.

ÉTUDE DE CAS - URBAN LANTERN

	Installation initiale	Nouvelle installation LED	Les avantages
Luminaires	1 cheminement résidentiel de 10 luminaires type boule opale	1 cheminement résidentiel de 10 luminaires Urban Lantern	✓ Une rénovation aisée de l'installation permettant la conformité à l'arrêté de 2018 ✓ Réduction drastique des nuisances lumineuses ✓ Une lumière qualitative (IRC80) et accueillante (blanc chaud) ✓ Une bien meilleure uniformité ✓ Une durée de vie plus importante que les lampes Sodium et donc un cycle de maintenance rallongé ✓ Jusqu'à 75% d'économies d'énergie¹ par an (3 654 kWh) avec des économies annuelles de 1 096 €
W	NAV sodium de 100W + pertes ballast 20W	29W	
Kelvin	2 000K	3 000K	
Consommation annuelle	4 818 kWh	1 164 kWh	
Coût annuel de l'énergie (en prenant compte d'un prix du kWh de 0,30 €)	1 445€/an	349€/an	
Durée de vie	16 000 h	100 000 h	

¹ Sur la base d'un fonctionnement de 365 jours par an, de 7 jours sur 7 à raison de 11h d'allumage en moyenne par jour, soit 4 015 h de fonctionnement par an. Incluant la consommation de l'alimentation.

L'URBAN LANTERN EN UN COUP D'OEIL

Désignation	EAN	lm	lm/W		L80 ²	Dimensions Ø x H [mm]	UC
URBAN LANTERN V 15-29W 830 SYM CPS IP66 GY	4099854246838	1 950...3 770	130	145°	100 000h	395 x 417	1
URBAN LANTERN V 15-29W 830 SYM CPS IP66 BK	4099854246845	1 950...3 770	130	145°	100 000h	395 x 417	1
URBAN LANTERN V 15-29W 830 ASYM CPS IP66 GY	4099854246852	1 950...3 770	130	165° x 65°	100 000h	395 x 417	1
URBAN LANTERN V 15-29W 830 ASYM CPS IP66 BK	4099854246784	1 950...3 770	130	165° x 65°	100 000h	395 x 417	1
URBAN LANTERN V 34-59W 830 SYM CPS IP66 GY	4099854246791	4 520...7 850	133	145°	100 000h	395 x 417	1
URBAN LANTERN V 34-59W 830 SYM CPS IP66 BK	4099854246807	4 520...7 850	133	145°	100 000h	395 x 417	1
URBAN LANTERN V 34-59W 830 ASYM CPS IP66 GY	4099854246814	4 520...7 850	133	165° x 65°	100 000h	395 x 417	1
URBAN LANTERN V 34-59W 830 ASYM CPS IP66 BK	4099854246821	4 520...7 850	133	165° x 65°	100 000h	395 x 417	1

²t [h] : L80 @ 25 °C (Ta)

NOUVEAUTÉ - SORTIE
1^{ER} TRIMESTRE 2025

Données susceptibles d'évoluer d'ici le lancement



IP 66

IK 10

PERFORMANCE CLASS

CEE LUMINAIRE ÉLIGIBLE AUX CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

POSTTOP

Nouveau luminaire décoratif pour un éclairage efficace des rues, des chemins, des places ou des parcs.

Principales caractéristiques* :

- Trappe d'accès à l'alimentation sans outil
- Sélecteur de puissance sur 5 niveaux (Multi lumen)
- Programmation de l'alimentation
- 2 distributions lumineuses (sym. et asym.)
- Boîtier en aluminium moulé sous pression

06/24 LEDVANCE SASU - Au capital de 20 000 000€ - R.C Savene B675 780 167 - Siren : 675 780 167 - 5 rue d'Altorf CS 49105 67129 Molshaim Cedex - Tél. : 03 88 49 75 99.
Sous réserve de modifications sans préavis, d'erreurs et d'omissions.